Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 56 (1983)

Heft: 7-8

Artikel: Un pionnier du système coopératif : Julien Mercier

Autor: Hermenjat, Renée

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-128514

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Un pionnier du système coopératif: Julien Mercier

Coopérative d'habitation, rue des Moulins.

Les hommes ne sont pas coquets. Ils avouent leur âge. M. Julien Mercier, architecte à Yverdon, membre de l'USAL depuis toujours, a 70 ans et ne s'en cache pas.
Durant quelque quarante ans, il a été le moteur de la formule coopérative dans le Nord vaudois. Il s'est retiré l'an dernier du comité de l'USAL romande, qui l'a, par acclamation, nommé membre d'honneur.
Julien Mercier, fils et petit-fils de pasteur, était venu au socialisme sous l'influence de la revue *Esprit*. D'après lui, le socialisme sous l'éclairage catholique tend au personnalisme. La revue *Esprit,* d'inspiration catholique, était plus nuancée. Elle orientait le socialisme vers l'autogestion et la coopération. A travers *Esprit,* Julien Mercier comprit peu à peu que le système coopératif est le plus proche du christianisme.
Jusqu'à l'arrivée au pouvoir municipal du Parti socialiste à Yverdon, en 1945, la pénurie de logement était très sévère. Beaucoup d'ouvriers habitaient, pour des loyers exorbitants, dans ce que nous appellerions aujourd'hui des taudis. Pendant la guerre, rien ne s'était construit, et, de plus, la municipalité d'alors n'était nullement motivée pour affronter le problème du logement en tant que problème social.
En 1943, pourtant, les journaux régionaux déploraient l'absence de sociétés coopératives

Détail d'un parking au niveau ± 0.

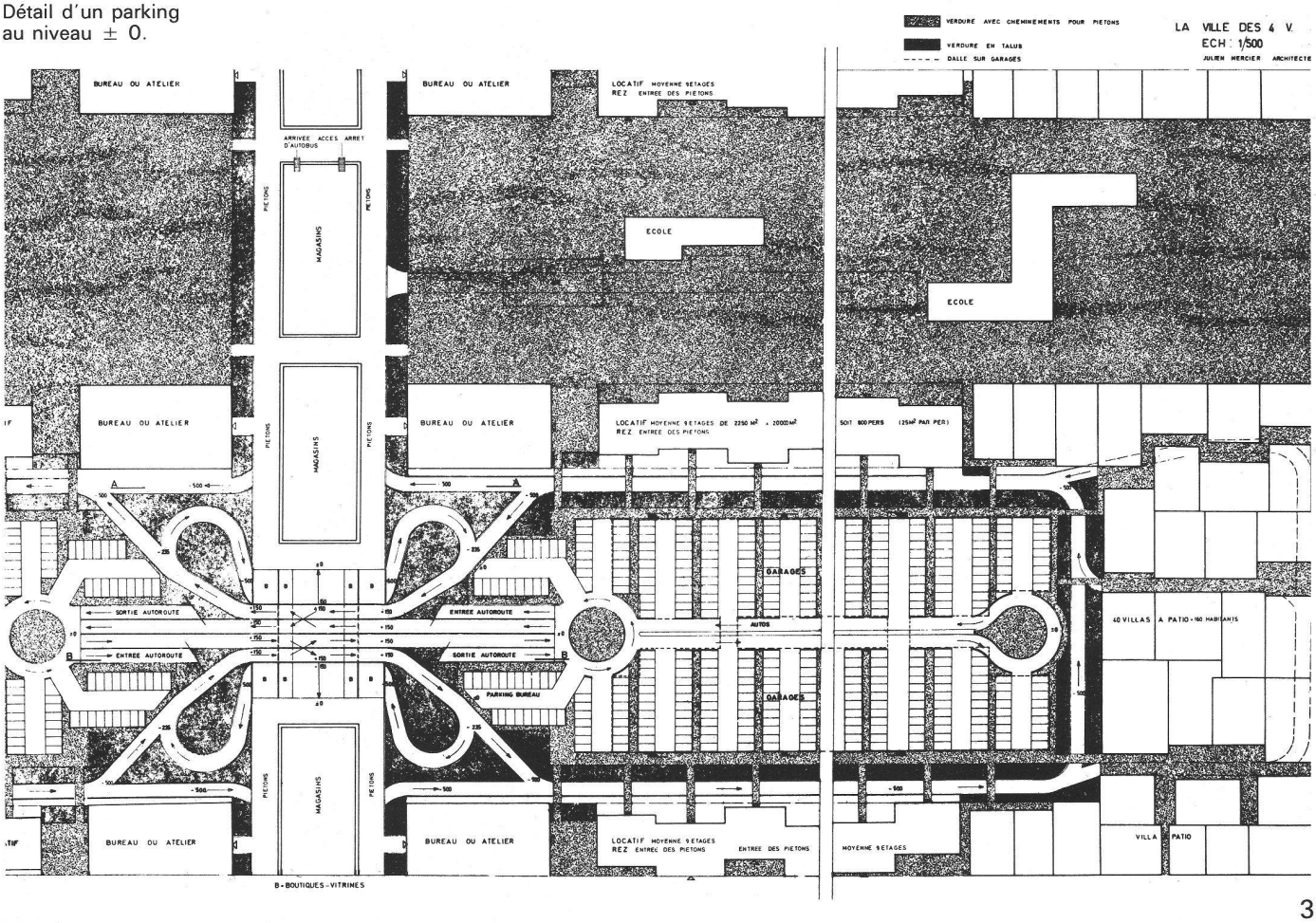

d'habitation SCH, dans le Nord vaudois. Jeune architecte, Julien Mercier écrivit à la municipalité qu'il était prêt à créer une telle société en s'inspirant de ce qu'il avait vu en Suisse alémanique. La lettre resta sans réponse. Un peu plus tard, cependant, elle tomba sous les yeux du nouveau syndic, socialiste, Léon Jaquier. Aussitôt, celui-ci transmit cette lettre à la Société coopérative du bâtiment qui cherchait à créer une SCH. Un embryon de projet existait déjà, soutenu par de bonnes volontés. Julien Mercier comprit, dès les premiers contacts, qu'il fallait s'engager à fond dans cette entreprise.

Bien que père de quatre enfants, il prit le risque de quitter son travail, et de se mettre à son compte pour mener à bien le projet. C'était l'époque héroïque. Il fallut emprunter pour faire vivre la famille pendant presque une année.

Libre de tout son temps, appuyé par la commune, il put donner le meilleur de lui-même.

Pour la petite histoire, on peut citer l'épisode de la mise aux voix en municipalité du subside demandé. Des 5 conseillers dont dépendaient le sort du projet, 3 étaient socialistes, 2 radicaux: un avocat et un notaire qui déployèrent des flots d'éloquence pour convaincre les socialistes de l'inanité du projet. Ceux-ci, pas une seule fois ne prononcèrent une parole... mais votèrent oui en bloc, donnant ainsi le feu vert à cette chose inouïe: une société coopérative d'habitation à Yverdon.

Durant tout le temps de ce réquisitoire, l'architecte avait dû se taire. Mais aussitôt après, il entra au Parti socialiste pour renforcer le Conseil communal.

Il y aurait d'autres histoires, échevelées parfois, où il fallait se battre contre la montre. Ainsi, lors d'un congrès de l'USAL à Genève, Julien Mercier entendit parler du Coin de Terre de cette ville. Il entreprit d'acclimater cette forme d'accession à la propriété à Yverdon. C'était en décembre 1949 et la loi qui

Au bord de la Thièle, bâtiment pour COOP-Vie.

La chapelle de Grandson.

permettait la réalisation de petites maisons individuelles pour les ouvriers devait être abrogée en automne 1950!
Démarrer ainsi, sans expérience, sans clients, avec une formule d'une conception exceptionnellement audacieuse, inimaginable, à l'époque, à Yverdon, c'était presque de la folie. Mais, chance + audace, le Coin de Terre d'Yverdon vit le jour et 18 maisons individuelles sortaient de terre dans les délais impartis (63 maisons en tout en trois étapes).

Des chiffres
Au total, en presque quarante ans, J. Mercier a construit 895 logements coopératifs, surtout pour familles nombreuses, principalement à Yverdon, mais aussi à Sainte-Croix et à Payerne.
Au cours de cette carrière, il mena à bien de nombreux autres travaux également, dont l'énumération serait fastidieuse.

Le rôle de l'USAL
Bien que faisant partie du comité de l'USAL depuis de nombreuses années, et de l'USAL, section romande, depuis toujours, J. Mercier

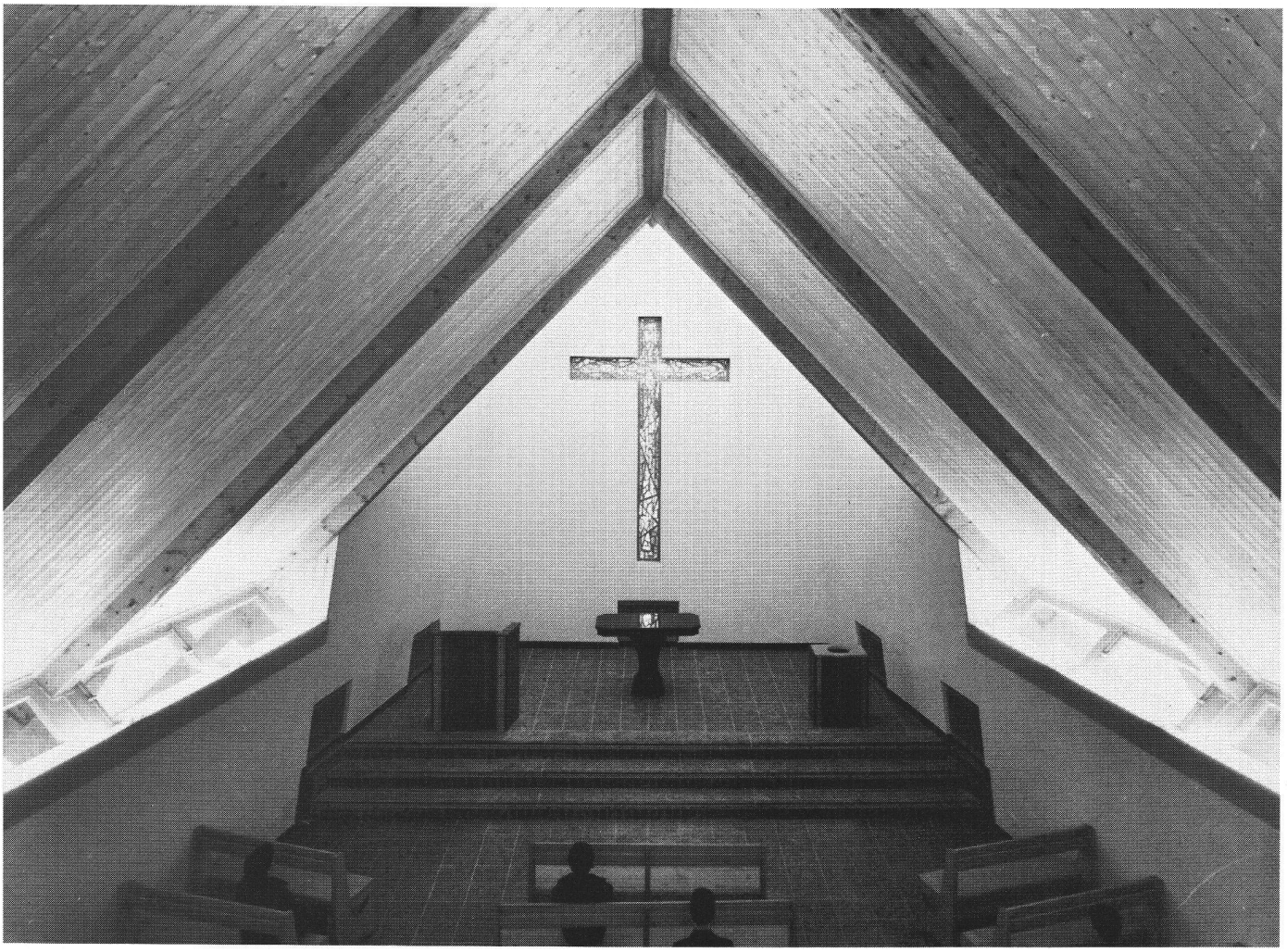

déclare ne pas avoir joué un grand rôle dans cette organisation. Il dit avoir surtout incité maintes SCH à s'affilier à l'USAL.
Par contre, il a beaucoup appris lors des rencontres et congrès organisés par l'USAL qui joue au mieux son rôle de plate-forme, de lieu de rencontre et d'échanges.
Si l'USAL n'a pas de rôle de promoteur, elle a pu agir sur le législateur, jeter des ponts entre les cantons romands et informer ses membres et le public. Soulignons l'importance des congrès qui permettent à des personnes qui ne se rencontreraient jamais dans la vie courante, de parler, de faire part de leurs expériences et donc d'en faire profiter la communauté.

Hier et aujourd'hui

J. Mercier constate qu'aujourd'hui toutes les conditions sont réunies pour continuer à construire, en cette période de pénurie, grâce:
- au fait que les structures sont maintenant bien rodées;
- à la loi fédérale de 1974 qui accorde de larges facilités au logement à but social;
- à l'USAL qui permet à ses membres de bénéficier de conseils, et des fonds — solidarité et roulement.

Ce qui manque, c'est l'esprit d'initiative et un certain désintéressement.
Au passage, J. Mercier donne un grand coup de chapeau à Mme Christiane Layaz qui, grâce à sa détermination et sa ténacité, a permis la création et la réalisation du quartier des Pugessies.
Il faudrait une dizaine de pionnières de ce type dans la Romandie qui trop souvent sommeille confortablement en se bornant à gérer l'acquis.
Mais la nature humaine est ainsi faite qu'elle ne renonce pas volontiers à ses privilèges pour les mettre à disposition de ceux qui, aujourd'hui, en auraient le plus besoin.
On peut comprendre que les anciens coopérateurs qui bénéficient d'un loyer extrêmement bas n'aient pas forcément envie de se battre pour construire de nouveaux immeubles, plus chers que les anciens. On peut comprendre qu'ils ne veuillent pas laisser leur appartement au loyer extrêmement bas (par exemple 4 pièces pour 150 fr.) à de jeunes familles et aller loger dans les nouvelles constructions, qui, même édifiées selon la formule coopérative, atteignent en 1983 des prix bien plus élevés.
A noter encore que dans la région, où la pénurie de logement est sévère, il est possible de construire puisque des terrains sont disponibles. M. Mercier regrette qu'aucun jeune ne se lève pour mener à bien un projet utile à la population.
Rappelons à ceux qui pourraient envisager de créer une société coopérative d'habitation que la procédure à suivre n'est pas difficile et que la section romande de l'USAL apporte volontiers son aide et ses conseils, en ce qui concerne tant la rédaction des statuts que, par la suite, l'obtention des aides publiques au logement.

Logement ouvrier de la FOMH.

R4 BEFEL mastix
JOINT DE REPRISE DE BETONNAGE ENTRE
«RADIERS & MURS» BFL - MASTIX R4
DOCUMENTATION : MASTIX S.A., Rumine, 48 — 1005 - LAUSANNE ■ Téléphone : 021 23 42 78

Le quartier des Prés-du-Lac, vue d'avion.

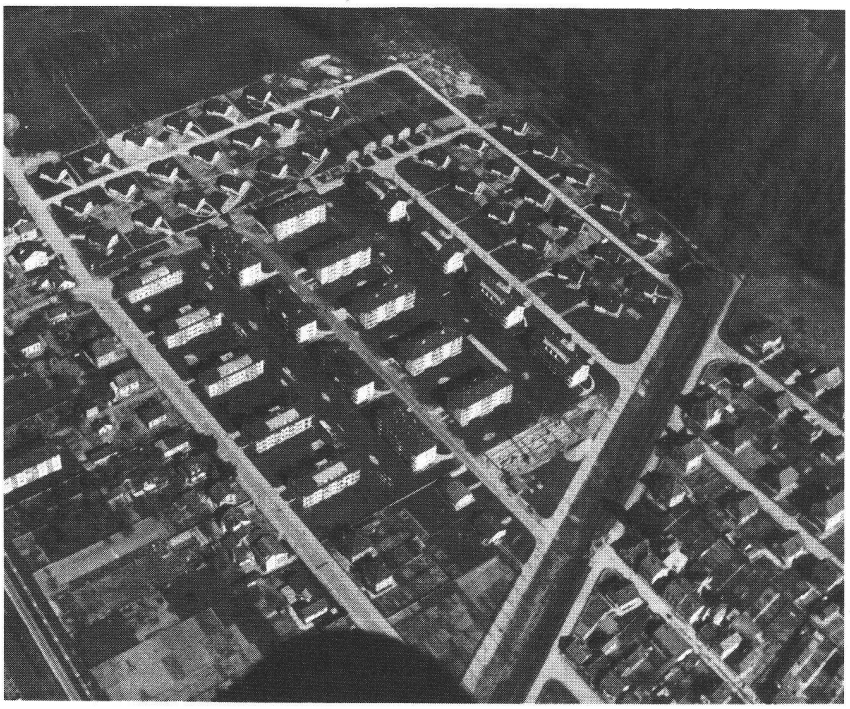

Logement et 2e pilier

Lors de l'assemblée générale de la section romande de l'USAL, à Yverdon, le 8 mai 1982, M. André Gavillet, ancien chef du Département des finances de l'Etat de Vaud, conférencier, déclarait qu'il fallait être attentif à l'emploi des sommes fabuleuses engrangées par le 2e pilier. A noter qu'en 1983, cette somme s'élève à 100 milliards et qu'elle avoisinera les 500 milliards en 2000! A noter aussi que lors de son assemblée générale 1983, Pro Familia Vaud, par la bouche du professeur P. Gilliand, tenait les mêmes propos.

M. Gavillet, donc, suggérait qu'une partie de ces fonds soit investie dans le secteur social, en particulier le logement, à des taux préférentiels.

M. Mercier, saisissant la balle au bond, prit ensuite la parole pour exprimer le vœu que l'USAL nomme rapidement une commission pour l'étude de ce problème. En fait, ce jour-là, cet homme, toujours dynamique, traçait la voie à ceux qui aujourd'hui doivent prévoir et réaliser les logements de demain.

Renée Hermenjat.

Nos lecteurs nous écrivent

Le 17 mai 1983

Cher Monsieur Monot,

La lecture de l'article «Construire pour les handicapés» paru dans le numéro 3 de la revue Habitation *m'a incité à écrire les lignes jointes à ma lettre. Je la considère comme une réponse à ce qui semble être une demande d'information. Je m'exprime en ma qualité d'infirmier professionnel et de pensionnaire d'un home pour personnes âgées. Les motifs qui m'ont conduit ici sont ceux que plaident les institutions sociales modernes. La présence d'une personne âgée est une charge insupportable dans un jeune ménage dont la civilisation a évolué. Elle n'est plus la même qu'il y a soixante ans et nos conceptions de la vie n'ont rien de commun avec celles que vous avez vécues. Alors lorsque vivre seul devient impossible ou simplement risqué, on vous propose le home, salon d'attente où vous vivrez pour voir ce qui guette l'humanité, la déchéance, l'humiliation et les outrages de l'indifférence.*

J'espère qu'il vous sera possible de publier ma complainte, de la faire connaître à cette nouvelle commission fédérale en lui faisant savoir que je suis à sa disposition pour développer les sentiments que provoque ma retraite.

Espérant que vous êtes en bonne santé, loin d'être handicapé, je vous adresse mes meilleures salutations.

N.B. Pour des raisons personnelles, je signe mon papier du pseudonyme «Jaques le vannier».

L'habitat des handicapés

Collationner les propos de handicapés comme se le propose une commission fédérale, c'est bien... Attention, le nombre en est grand si l'on compte toutes les variétés de jeunes et de personnes âgées.

Quels qu'ils soient, je pense qu'ils devraient vivre dans le milieu familial où ils sont nés, où ils ont vécu. Il y a bien sûr des cas d'espèce, ils deviennent de plus en plus nombreux parce que dans presque toutes les organisations on ignore ou on veut ignorer que le cerveau est, comme tous les membres du corps animal, un organe qui demande à être entretenu pour ne pas s'atrophier.

Depuis le mois de février 1918 je suis inscrit dans les rôles des registres officiels des auxiliaires de la médecine. J'ai vécu les propos que j'énonce. La tâche essentielle à mon avis est d'éduquer les jeunes générations au respect et au soutien de celui qui est frappé. J'ignore ce qu'enseignent les distributeurs de diplômes d'éducateur, mais à l'expérience il y a semble-t-il un défaut qui devrait être comblé. C'est une noble tâche que devrait s'imposer cette «commission».

Le progrès demande aux anciens de s'adapter à la vie des jeunes. J'ai vu beaucoup de